

chap. xi, p. 10^b); sur cette même carte on voit marqué le lieu céleste profond Siao-yeou 小有洞天; il est expressément identifié avec la grotte de la (Si) Wang-mou 王母洞 par le *Tsi yuan hien tche* (chap. II, p. 4^b) qui ajoute, d'après la Géographie générale (一統志): « Au temps des Yuan, on jetait là des dragons d'or et des fiches de jade. »

Sur les légendes taoïstes qui sont groupées autour du pic T'ien-t'an et de la montagne Wang-wou, voyez un opuscule de Tou Kouang-t'ing reproduit dans le *Ts'iuang t'ang wen*, chap. CMXXXIV, pp. 3^b-9^a.

Le périmètre considérable assigné à cette Profondeur me paraît prouver que ces indications de périmètre qui se retrouvent pour chacune des grottes désignent, non la profondeur de l'ancre, mais l'étendue de sa zone d'influence; l'action du lieu céleste s'exerce à dix mille li à la ronde.

Wang Pao fleurissait au temps de l'empereur Siuan (73-49 av. J.-C.) de la première dynastie Han; il était, de son vivant, réputé pour sa connaissance du merveilleux (cf. *Ts'ien han chou*, chap. LXIV, b, pp. 4^a-6^b); il passe pour avoir joué un rôle important dans la transmission des écrits taoïstes (cf. Wieger, *Canon taoïste*, p. 16).

N° 2.

La Profondeur de (la montagne) Wei-yu, Lieu céleste Ta-yeou hui-ming; son périmètre est de 10.000 li; c'est Sseu-ma Ki-tchou qui l'administre; elle est dans l'arrondissement de Wou.

La localisation géographique est ici fort incertaine: le *Ta ts'ing yi t'ong tche* (chap. CCXXIX, p. 2^b) et le *Kouang yu ki* s'accordent pour placer ce lieu céleste sur la montagne Wei-yu 委羽山, à 5 li au sud de la sous-préfecture de Kouang-yen 黃巖 (préfecture de Tai-tcheou 台州, province de Tchö-kiang). — Mais le traité de Tou Kouang-t'ing dit que le deuxième lieu céleste se trouve dans l'arrondissement de Wou 武. Or, il n'y a que deux arrondissements de Wou à l'époque des Tcheou; l'un d'eux était au nord de l'actuelle préfecture secondaire de Kou-yuan 固原, qui dépend de la préfecture de P'ing-leang 平涼, dans la province de Kan-sou; le second est identifié avec la ville préfectorale de Siuan-houa fou 宣化 dans le nord de Tche-li. Si on admettait que le second des lieux célestes se trouvait soit dans l'une soit dans l'autre de ces régions, cette localisation très septentrionale s'accorderait avec le passage où Houai-nan tseu 淮南子 (chap. IV, p. 4^b),